

[[Jug label]]

GROUPE 7 HERBICIDE

HERBICIDE
Lorox^{md} L

EN SUSPENSION LIQUIDE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'USAGE

CONTENU NET : 10 L

N° D'HOMOLOGATION 16279 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Linuron 0,48 kg/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0145 % à titre d'agent de conservation.

La Compagnie E. I. du Pont Canada
Produits Agricoles
C.P. 2300, Streetsville
Mississauga, Ontario L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau.
- Éviter de respirer les vapeurs de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIER SOINS

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-

poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1 800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

L'achat de ce produit ne confère aucun droit d'exploitation de brevets de pays autres que le Canada.

[[DFU booklet]]

GROUPE 7 HERBICIDE

**HERBICIDE
LOROX^{md} L**

EN SUSPENSION LIQUIDE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'USAGE

N° D'HOMOLOGATION 16279 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Linuron 0,48 kg/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0145 % à titre d'agent de conservation.

La Compagnie E. I. du Pont Canada
Produits Agricoles
C.P. 2300, Streetsville
Mississauga, Ontario L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau.
- Éviter de respirer les vapeurs de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIER SOINS

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-

poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1 800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non-respect des règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit (sauf tel que recommandé pour la culture en question) ni vider ou rincer l'outillage sur les arbres ou autres plantes à protéger ni dans leur voisinage, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit peut atteindre leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, dans les entrées, sur les courts de tennis ou autres endroits analogues. Éviter que la solution de pulvérisation atteigne les plantes utiles. Ne pas contaminer l'eau. Éviter tout contact avec les engrais, les insecticides, les fongicides et les semences.

Aussitôt après l'usage, nettoyer l'outillage de traitement pour en éliminer toute trace de l'herbicide LOROX L. Rincer réservoir, pompe, boyaux et rampe en changeant d'eau plusieurs fois après avoir enlevé les buses et tamis (que l'on doit nettoyer à part).

MODE D'EMPLOI

Appliquer l'herbicide LOROX L uniquement selon les recommandations figurant sur cette étiquette.

L'herbicide LOROX L est un herbicide en suspension liquide qui doit être mélangé à de l'eau et appliqué en pulvérisation pour une suppression sélective des mauvaises herbes annuelles.. Il ne corrode pas l'outillage; il est non volatil et ininflammable.

L'herbicide LOROX L supprime de façon sélective les mauvaises herbes annuelles telles que :

Graminées

Digitaire sanguine

Sétaire verte

Sétaire glauque

panic capillaire

Pied-de-coq¹

Mauvaises herbes à larges feuilles

Céraiste vulgaire

Chénopode

Renouée des oiseaux

Chou-gras

Amarante à racine rouge

Pourpier

Petite herbe à poux

Bourse-à-pasteur

Renouée persicaire

Tabouret des champs

Laiteron potager

Renouée liseron

Vélar fausse-girolée
Abutilon¹

¹ Suppression partielle

Pour supprimer les mauvaises herbes dans les céréales, se référer à la section de l'étiquette portant sur les céréales.

NOTE :

L'herbicide LOROX L ne supprime pas les mauvaises herbes vivaces bien établies.

L'herbicide LOROX L supprime les mauvaises herbes ci-dessus qui sont résistantes à la triazine.

L'herbicide LOROX L ne supprime pas l'amarante de Powell (*Amaranthus powellii*).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

UTILISATION EN PRÉÉMERGENCE (maïs cultivé, soja, carottes, asperges, pommes de terre)

Le sol doit être bien préparé et exempt de débris et de mottes. Semer à la profondeur voulue sur un lit de semence plat ou soulevé pour que la récolte ne soit pas endommagée. Le traitement supprime les plantules de mauvaises herbes annuelles. On obtient les meilleurs résultats lorsque le sol est suffisamment humide et qu'il y a assez d'humidité sous forme de pluie ou d'irrigation (habituellement de 3 à 5 cm) pendant les 7 à 10 jours qui suivent le traitement pour que le produit atteigne les racines des mauvaises herbes en germination. Si l'humidité est insuffisante pour activer le produit ou si le sol devient encroûté avant la levée de la culture, il faut faire un binage rotatif peu profond (2 à 4 cm) après la levée de la récolte, mais avant que les mauvaises herbes s'établissent. Sinon, éviter de cultiver ou de déranger le terrain traité. Ne pas recouvrir de terre la bande traitée lorsqu'on cultive entre les rangs.

NOTE : Si l'application est suivie de pluies très fortes, il peut en résulter de graves dommages pour le maïs cultivé, le soja, les carottes et les pommes de terre.

UTILISATION EN POSTÉMERGENCE (maïs cultivé, carottes, blé, avoine, orge, arbres fruitiers, brise-vent) - Les mauvaises herbes annuelles en pleine croissance et les plantules des mauvaises herbes en germination sont supprimées au contact. Lorsque l'on recommande d'ajouter un agent tensio-actif au mélange à pulvériser, le diluer dans 10 parties d'eau et l'ajouter comme dernier ingrédient dans le réservoir presque plein.

DOSES À UTILISER ET RESTRICTIONS QUANT AU TYPE DE SOL :

Toutes les doses indiquées s'appliquent à un traitement général. Pour une application en bandes, les diminuer proportionnellement. Par exemple, pour une bande 30 cm sur 90 cm de rang, utiliser $\frac{1}{3}$ de la dose pour traitement général. Lorsque des doses limites sont indiquées, utiliser la dose inférieure pour les sols légers (pauvres en argile ou en matière organique) et la dose la plus élevée pour les sols lourds. **NE PAS UTILISER SUR LES SOLS SABLEUX OU DE NATURE GROSSIÈRE, ET À FAIBLE TENEUR EN MATIÈRE ORGANIQUE, AU RISQUE D'ENDOMMAGER LA CULTURE.**

Outillage :

Utiliser en pulvérisateur à rampe fixe bien calibré pour assurer un débit constant. L'ouverture des tamis doit être de 50 mailles ou moins. Agiter par voie mécanique ou hydraulique. Si l'on emploie une conduite de dérivation ou de retour, cette dernière doit aller jusqu'au fond du réservoir pour réduire la formation de mousse.

Réensemencement :

On peut réensemencer les mêmes cultures de soja, de carotte ou de pomme de terre dans des champs traités avec l'herbicide LOROX L si l'ensemencement initial n'a pas produit une récolte sur pied. Bien travailler le sol avant de semer de nouveau. Ne pas traiter à nouveau le champ par une deuxième application au cours de la même année pour ne pas endommager la récolte. Ne pas semer

d'autres cultures sur les parties traitées pendant les quatre mois suivant l'application (ou tel que prescrit) pour ne pas endommager les cultures.

ATTENTION :

Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide LOROX L, herbicide du groupe 7. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide LOROX L et à d'autres herbicides du groupe 7. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide LOROX L ou les herbicides du même groupe 7 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précises, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à DuPont au 1 800-667-3925.

USAGE SÉLECTIF SUR LES RÉCOLTES

MAÏS CULTIVÉ – Application en préémergence

L'HERBICIDE LOROX L plus Atrazine 80W :

Faire une seule application de l'herbicide LOROX L combiné avec Atrazine 80W en traitement en bandes ou sur toute la surface après la plantation (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant que le maïs sorte de terre. Ne pas pulvériser sur les têtes de maïs. Ne pas faire suivre en rotation le maïs traité par des betteraves à sucre, du tabac ou des légumes. Avant de réensemencer n'importe quelle culture après le maïs traité, on recommande de préparer les lits de semence et de faire un labour d'automne ou de printemps.

TRAITEMENT À LA VOLÉE

Sols de type loameux ou argileux	Appliquer dans 225 – 335 L d'eau par ha		
	L'herbicide LOROX L	Plus	Atrazine 80W
Couleur claire – sol pauvre en matière organique (2 % ou moins)	2,25 L	plus	1,5 kg
Couleur foncée – teneur modérée en matière organique (2 à 5 %)	3,25 L	plus	2,25 kg

L'herbicide LOROX L plus Atrazine 90W plus DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* ou l'herbicide LOROX L plus PRIMEXTRA* II MAGNUM* pour supprimer le chénopode blanc résistant aux triazines et l'amarante à racine rouge résistant aux triazines.

Faire une seule application de l'herbicide LOROX L plus Atrazine 90W et DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* ou de l'herbicide LOROX L plus PRIMEXTRA* II MAGNUM* en traitement en bandes ou sur toute la surface après la plantation (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant que le maïs sorte de terre. Ne pas pulvériser sur les têtes de maïs. Ne pas faire suivre en rotation le maïs traité par des betteraves à sucre, du tabac ou des légumes. Avant de réensemencer n'importe quelle culture après le maïs traité, on recommande de préparer le lit de semence et de faire un labour d'automne ou de printemps. S'il vous plaît consulter l'étiquette de PRIMEXTRA II MAGNUM pour la liste des autres espèces de mauvaises herbes supprimées par ce produit .

DOSAGES :

Appliquer 0,8 à 1,5 litres de l'herbicide LOROX L et 1,25 à 1,75 L de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* et 1,1 à 1,7 kg d'Atrazine 90W ou 0,8 à 1,5 L de l'herbicide LOROX L et 3,0 à 4,0 L de PRIMEXTRA* II MAGNUM dans 225 à 335 L d'eau par hectare. Utiliser la dose inférieure sur les sols clairs à faible teneur en matière organique (moins de 2 %) et la dose la plus élevée sur les sols foncés dont la teneur en matière organique peut atteindre jusqu'à 7 %. S'il vous plaît consulter l'étiquette de PRIMEXTRA II MAGNUM pour la liste des autres espèces de mauvaises herbes supprimées par ce produit.

Réensemencement :

On peut réensemencer la même culture dans des champs traités avec une combinaison de l'herbicide LOROX L et d'Atrazine 90W ou de PRIMEXTRA* II MAGNUM* si l'ensemencement initial n'a pas produit une récolte sur pied. Bien travailler le sol avant de semer de nouveau. Ne pas traiter à nouveau le champ par une deuxième application au cours de la même année pour ne pas endommager la récolte. Ne pas semer d'autres cultures que du maïs sur les parties traitées pendant un an après l'application pour ne pas endommager les cultures. Dans les provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique intérieure, le maïs doit être planté un an après l'application. Lorsque l'année du traitement est marquée par de longues périodes de sécheresse, les récoltes peuvent être endommagées. Consulter l'étiquette d'Atrazine 90W ou de PRIMEXTRA* II MAGNUM concernant les recommandations ou les restrictions pertinentes sur les cultures de rotation.

MAÏS CULTIVÉ - Application dirigée en postémurgence

Pour le maïs cultivé NON traité en préémurgence avec l'herbicide LOROX L combiné avec Atrazine 90W ou Atrazine 90W et DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*, faire une seule application de l'herbicide LOROX L en pulvérisation dirigée quand le maïs a au moins 38 cm de hauteur (mesurée jusqu'à la feuille supérieure sur les plants sans tuteur).

NE PAS PULVÉRISER SUR LES TÊTES DE MAÏS. Le traitement supprime efficacement le souchet, la digitale et plusieurs autres mauvaises herbes annuelles, mais le produit ne doit être appliqué que si la différence de hauteur entre le maïs et les mauvaises herbes est assez prononcée. Diriger le jet pour bien mouiller le feuillage des mauvaises herbes sans que le liquide ou les vapeurs de

pulvérisation entrent en contact avec les feuilles supérieures ou le verticille du maïs, pour ne pas endommager la culture. Si l'on applique 2,4-D au début (suivre le mode d'emploi sur l'étiquette) ou si l'on fait un sarclage (avec une houe rotative ou un autre outil approprié), on obtient une bonne différence de hauteur entre les mauvaises herbes et le maïs.

Utiliser de 2,4 à 4,5 L de l'herbicide LOROX L plus une émulsion huile-eau (suivre les indications de l'étiquette). Appliquer à basse pression dans 170 à 340 L d'eau par hectare de surface traitée. Employer les doses inférieures lorsque les mauvaises herbes n'ont pas plus de 5 cm de hauteur et les doses les plus élevées pour les mauvaises herbes mesurant jusqu'à 20 cm de hauteur, mais de préférence avant qu'elles atteignent 12 cm de hauteur. Il est habituellement peu pratique de chercher à supprimer les mauvaises herbes pendant une période de sécheresse ou si elles dépassent 20 cm de hauteur.

NOTE : Ce traitement peut être inefficace si de fortes pluies tombent immédiatement après l'application. Ne pas appliquer le produit à moins de 60 jours de la récolte.

SOJA - Utiliser l'un des traitements suivants

Application en préémergence - L'herbicide LOROX L

Appliquer l'herbicide LOROX L en bandes ou en traitement général après la plantation (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant la levée du soja. Ne pas pulvériser sur l'extrémité du soja. Voir le paragraphe sur le réensemencement intitulé "Usage sélectif sur les récoltes". Utiliser la dose la plus élevée de l'herbicide LOROX L pour supprimer l'herbe à poux et la renouée persicaire.

TRAITEMENT À LA VOLÉE

Sols de type loameux ou argileux	Nombre de litres de l'herbicide LOROX L dans 225-335 L d'eau par ha
Couleur claire - sol pauvre en matière organique (2 % ou moins)	2,25 - 3,25
Couleur foncée - teneur modérée en matière organique (2 à 5 %)	3,25 - 4,5

TREFLAN* EC suivi de l'herbicide LOROX L - IPP plus traitement en préémergence

Appliquer TREFLAN* EC (trifluralin) avant la plantation suivie de l'herbicide LOROX L en préémergence. Suivre rigoureusement les instructions sur l'étiquette de TREFLAN* EC (480 g/L). Faire une seule application de l'herbicide LOROX L en bandes ou en traitement général après la plantation (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant la levée de la culture.

Sols de type loameux ou argileux	Appliquer dans 225-335 L d'eau par ha		
	TREFLAN* EC	suivi de	L'herbicide LOROX L
Couleur claire - sol pauvre en matière organique (2 % ou moins)	1,25 - 1,7 L	suivi de	1,9 - 2,25 L
Couleur foncée - teneur modérée en matière organique (2 à 5 %)	1,7 - 2,4 L	suivi de	2,25 - 3,25 L

Traitements en bandes:

Utiliser des doses proportionnellement inférieures. Par exemple, pour une bande de 30 cm sur un rang de 90 cm, utiliser 1/3 de la dose pour traitement général.

Restrictions quant au sol :

Ne pas utiliser sur les sols de nature grossière à faible teneur en matière organique, au risque d'endommager la culture.

SOJA - Est du Canada seulement

L'HERBICIDE LOROX L plus DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*

Pour le soja, il est recommandé de faire un traitement avec l'herbicide LOROX L plus DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*. Ces produits, utilisés en pré-émergence, peuvent être mélangés en réservoir ou appliqués séparément pour supprimer une grande variété de mauvaises herbes à larges feuilles et de graminées annuelles dont la morelle d'Amérique. Le souchet est supprimé par l'application de ces produits séparément.

DOSAGE :

Pour tous les traitements, appliquer 1,9 à 2,3 L/ha de l'herbicide LOROX L et 1,15 à 1,75 L/ha de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*.

En préémergence :

Appliquer les deux produits mélangés en réservoir dans 70 à 135 L d'eau par hectare.

Applications séparées :

Appliquer DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* avant la plantation, suivi de l'herbicide LOROX L en préémergence.

Appliquer en bandes ou en traitement général avant la levée de la culture et des mauvaises herbes.

Suivre rigoureusement les instructions de l'étiquette de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*.

NOTE : Ne pas utiliser DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* sur du fumier, un sol tourbeux ou riche en matière organique ni sur un sol sableux ou grossier, pauvre en matière organique. Ne pas incorporer au sol le mélange en réservoir de l'herbicide LOROX L et de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*.

BLÉ DE PRINTEMPS, AVOINE, ORGE

L'HERBICIDE LOROX L plus MCPA

Faire un seul traitement avec l'herbicide LOROX L et MCPA mélangés en réservoir. Traiter les céréales au stade de la 2^e à la 4^e feuille. Il peut se produire au début un palissement temporaire de la culture. Un traitement à une date ultérieure diminue la tolérance de la culture et l'efficacité de l'herbicide. Un traitement précoce permet d'éviter d'endommager la culture, surtout l'orge. Le MCPA amine est homologué pour une utilisation sur le blé de printemps, l'avoine et l'orge. Le sel de potassium MCPA est homologué pour une utilisation sur le blé de printemps et l'orge uniquement.

Doses par hectare

Utiliser 100 L d'eau/ha à 200-275 kPa				
L'HERBICIDE LOROX L	+	MCPA amine (500 g/L)	ou	sel de potassium MCPA (400 g/L)
425-550 mL	+	0,85-1,1 L	ou	1,0-1,4 L

Utiliser la dose la plus faible lorsque les conditions de croissance et la pluie sont au-dessus de la moyenne.

10 litres de l'herbicide LOROX L permet de traiter 18-23 ha selon la dose choisie.

TRAITEMENT :

Le traitement est recommandé pour supprimer certaines mauvaises herbes annuelles dans le blé de printemps, l'avoine et l'orge. Dans le cas de l'orge, il peut y avoir une certaine diminution de la croissance, un retard dans la maturité et une réduction de rendement, mais ces inconvénients sont largement compensés quand l'infestation de mauvaises herbes est dense. Les traitements au stade de 1^{re} à la 4^e feuille arrête la croissance la partie aérienne du chardon des champs et les espèces

annuelles telles que le sarrasin de Tartarie, la renouée liseron, la saponaire des vaches, la sagesse-des-chirurgiens, l'ortie royale, la renouée scabre, la spargoute des champs, la renouée persicaire, le tabouret des champs, l'érodiolium cicutaire, l'amarante à racine rouge, le chénopode blanc, la céréaiste vulgaire, la bourse-à-pasteur, l'herbe à poux.

Lorsqu'il est appliqué au stade de la 1^{re} à la 3^e feuille de la sétairie verte, le traitement peut assurer répression de la mauvaise herbe. Certaines espèces annuelles comme l'échinochloa pied-de-coq, gaillet gratteron, le chardon de Russie et la folle avoine, et des plantes vivaces telles que le liseron des champs et le chiendent ne sont pas supprimées.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

Ajouter la quantité appropriée de l'herbicide LOROX L au volume d'eau nécessaire trouvant dans le réservoir du pulvérisateur, en faisant fonctionner l'agitateur. Ensuite, ajouter la quantité nécessaire de MCPA au réservoir. Agiter continuellement le mélange dans le réservoir. Éviter tout chevauchement et fermer les rampes de pulvérisation lorsque l'on commence, tourne, ralentit ou arrête le traitement pour éviter d'endommager la culture.

S'assurer que le pulvérisateur est équipé de tamis de 50 mèches. Il est recommandé d'utiliser des buses en acier inoxydable ou en acier inoxydable trempé.

La pompe du pulvérisateur doit être d'une capacité suffisante pour fournir une agitation par une conduite de dérivation ou de retour laquelle devrait aller jusqu'au fond du réservoir. La pompe Hypro C6400 (6 rouleaux) à rouleaux en nylon ne fournit habituellement pas une agitation et un débit suffisants.

La pompe Hypro C7700 (7 rouleaux) à rouleaux en nylon a généralement une capacité suffisante pour appliquer 100 L par hectare et garder la bouillie du réservoir en suspension. Les pompes idéales sont Hypro C1700 (5 rouleaux) à rouleaux en Téflon et la Hypro C1500 (6 rouleaux).

NOTE : Ne pas traiter les cultures soumises à la sécheresse. Ne pas appliquer sur une culture contre-ensemencée de cultures fourragères. Ne pas faire paître ni servir au bétail les herbes vertes. Ne pas appliquer un deuxième traitement à l'herbicide LOROX L au cours de la même année au risque d'endommager la culture.

POMMES DE TERRE

Application en préémergence :

Faire un seul traitement général avec l'herbicide LOROX L à raison de 2,25 à 4,5 L par hectare (voir le paragraphe intitulé "Restrictions quant au sol") après la plantation (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant la levée de la culture. Utiliser une quantité d'eau suffisante (300 L par ha) pour que l'application soit uniforme. Si le hersage ou le buttage des lits est nécessaire, appliquer le produit après cette opération. En outre, l'appliquer avant que les graminées atteignent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à larges feuilles atteignent 15 cm de hauteur. Ne pas l'appliquer après la levée des pommes de terre. Utiliser les doses élevées de l'herbicide LOROX L pour supprimer les graminées.

POMMES DE TERRE (Est du Canada seulement)

L'HERBICIDE LOROX L plus DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*

Pour les pommes de terre, il est recommandé de faire un traitement avec l'herbicide LOROX L et DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*. Ces produits, utilisés en pré-émergence, peuvent être mélangés en réservoir ou appliqués séparément pour supprimer une grande variété de mauvaises herbes à feuilles et de graminées annuelles dont la morelle d'Amérique. Le souchet est supprimé par l'application de ces produits séparément.

Dosage :

Pour tous les traitements, appliquer 1,9 à 2,3 L/ha de l'herbicide LOROX L et 1,25 à 1,75 L/ha de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*.

En préémergence :

Appliquer les deux produits mélangés en réservoir dans 70 à 135 L d'eau par hectare.

Applications séparées :

Appliquer DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* avant la plantation, puis l'herbicide LOROX L en pré-émergence.

Appliquer en bandes ou en traitement général avant la levée de la culture et des mauvaises herbes.

Suivre rigoureusement les instructions de l'étiquette de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*.

NOTE : Ne pas utiliser le mélange en réservoir l'herbicide LOROX L et DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* sur des pommes de terre de type Superior. Ne pas utiliser DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* sur du fumier, un sol tourbeux ou riche en matière organique ni sur un sol sableux ou grossier, pauvre en matière organique. Ne pas incorporer au sol le mélange en réservoir de l'herbicide LOROX L et de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*. Ne pas utiliser sur un sol craquelé ou si les pommes de terre sont sorties de terre.

ASPERGES

Application de préémergence :

Faire un seul traitement avec l'herbicide LOROX L à raison de 3,4 à 4,5 L/ha immédiatement après le premier labourage avec un cultivateur à disque, avant que les asperges soient sorties de terre. Utiliser une quantité d'eau suffisante (300 L/ha) pour que le traitement soit uniforme. Répéter le traitement, au besoin, après la dernière coupe.

CAROTTES

Application en préémergence :

Faire une seule application à raison de 1,1 à 3,4 L de l'herbicide LOROX L dans 225 à 335 L d'eau par ha de terre traitée. Appliquer en bandes ou en traitement général après la plantation (à au moins 1 cm de profondeur), mais avant la levée des carottes. Voir le paragraphe intitulé "Restrictions quant au sol".

NOTE : L'application de la dose maximale en préémergence peut endommager la culture.

Application en postémergence :

Si les carottes n'ont PAS été traitées en préémergence, faire une seule application de l'herbicide LOROX L en pulvérisation non dirigée lorsqu'elles ont deux feuilles complètes ou plus (8 à 15 cm de hauteur). Utiliser 2,25 à 4,5 L dans 225 à 335 L d'eau par hectare de terre traitée. Utiliser les doses inférieures lorsque les mauvaises herbes ne sont encore que des plantules et les doses les plus élevées lorsqu'elles sont bien établies. Appliquer le produit avant que les graminées annuelles atteignent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à larges feuilles atteignent 15 cm de hauteur. Pulvériser le produit à une pression de 175-275 kPa; ne pas utiliser une pression supérieure à 275 kPa au risque d'endommager la culture. Ne pas appliquer l'herbicide LOROX L mélangé en réservoir avec une huile herbicide ou avec un agent tensio-actif, ni lorsque la température est supérieure à 32°C au risque d'endommager la culture.

Traitement combiné de préémergence et de postémergence :

Appliquer l'herbicide LOROX L en préémergence à raison de 1,1 à 2,25 L par hectare, puis faire une deuxième application à raison de 2,25 à 4,5 L par hectare à au moins 2 semaines d'intervalle. Si cet intervalle n'est pas respecté, il peut en résulter des dommages pour la culture. Observer les restrictions indiquées ci-dessus concernant l'application du produit en préémergence et en postémergence dans les carottes.

NOTE : Si l'application est suivie de fortes pluies, il peut en résulter de graves dommages pour la culture.

PANAIS (ensemencer à au moins 1,3 cm de profondeur) :

Application en prélevée : Appliquer l'herbicide LOROX L en traitement en bandes ou à la volée après l'ensemencement à raison de 1,3 à 1,9 L/ha sur les sols limoneux ou argileux à faible teneur en matière organique. Appliquer 1,9 à 2,5 L/ha sur la terre noire et les sols argileux ayant un niveau moyen de matière organique. Si la culture est plantée dans un sol sableux, ne pas appliquer plus de 2,5 L/ha. La pluie ou l'irrigation est nécessaire pour obtenir une bonne suppression. Un traitement en postlevée sera peut-être nécessaire.

Application en postlevée : Appliquer l'herbicide LOROX L à raison de 1,9 à 4,7 L/ha lorsque la culture a atteint deux feuilles complètes ou plus. Sur les sols limoneux, les panais doivent être au moins 8 cm de hauteur avant l'application. Utiliser les doses inférieures lorsque les mauvaises herbes sont encore que des plantules et les doses les plus élevées lorsqu'elles sont bien établies. Utiliser l'herbicide LOROX L dans un volume de 220 à 440 L d'eau par hectare. Appliquer le produit avant que les graminées annuelles dépassent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à larges feuilles dépassent 15 cm de hauteur. Pendant le temps chaud et sec, appliquer le produit durant les heures où il fait frais afin d'éviter d'endommager la culture. La pression des buses ne doit pas dépasser le 275 kPa (40 lb/pc) au risque d'endommager la culture. L'Herbicide Lorox L peut-être appliquer après les traitements d'huile de carotte en respectant au moins un jour d'intervalle entre les traitements. L'huile de carotte peut-être appliquée après L'herbicide Lorox L en respectant une INTERVALLE DE DEUX SEMAINES. Un intervalle plus court risque d'endommager la culture. **NE PAS MÉLANGER EN RÉSERVOIR L'HERBICIDE LOROX L AVEC UNE HUILE HERBICIDE OU AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF.**

Traitement combiné de préémergence et de postémergence :

Appliquer l'herbicide LOROX L en préémergence à raison de 1,9 L par hectare, puis faire une deuxième application à raison de 2,5 L par hectare maximum à au moins 2 semaines d'intervalle. Si cet intervalle n'est pas respecté, il peut en résulter des dommages pour la culture. **NE PAS** effectuer plus de deux applications et **NE PAS** appliquer plus que les doses recommandées. Observer les restrictions indiquées ci-dessus concernant l'application du produit en préémergence et en postémergence dans les carottes.

Ne pas appliquer le produit moins de 60 jours avant la récolte.

CÉLERI :

Application en postlevée : Appliquer sur les plants repiqués dès que la nouvelle croissance a commencée. Il peut y avoir une décoloration temporaire de la culture. Appliquer l'herbicide LOROX L à raison de 1,9 à 2,5 L/ha sur les sols limoneux ou argileux en faible teneur de matière organique ou à raison de 2,5 à 4,7 L/ha sur les terres argileuses ayant au taux de matière organique moyen. Utiliser un volume de pulvérisation de 220 à 440 L d'eau par hectare.

LUPINS BLANCS DOUX

Appliquer l'herbicide LOROX L à raison de 2,1 à 3,1 L par hectare en traitement à la volée après la plantation (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant la levée des lupins. Utiliser la dose minimale sur les sols de couleur claire dont la teneur en matière organique est inférieure à 2%. Ne pas pulvériser le produit après la levée des lupins. Voir la section intitulée "Usage sélectif sur les récoltes" pour de plus amples renseignements sur l'utilisation en préémergence, les restrictions quant au sol et le réensemencement. Ne pas récolter les lupins pendant les 80 jours suivant le traitement.

ARBRES FRUITIERS

(Pêches, pommes, poires, prunes, cerises)

Faire un seul traitement en utilisant 9L de l'herbicide LOROX L plus un agent tensio-actif dans 400 à 600 L d'eau par hectare de terre traitée. Faire une pulvérisation dirigée sous les arbres avant que les mauvaises herbes atteignent 10 cm de hauteur. Éviter que l'herbicide ou les vapeurs de pulvérisation entrent en contact avec les fruits, le feuillage ou l'écorce encore verte, au risque d'endommager les arbres. N'appliquer le produit que dans les vergers où les arbres ont au moins 10 ans (1 an pour les pêches).

CERISES DE VIRGINIE (semis d'automne)

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles et les graminées annuelles, appliquer 3,5 L de l'herbicide LOROX L par hectare dans 215 L d'eau par hectare. Appliquer le produit en automne, après l'ensemencement.

BAIES DE SASKATOON (plants bien établis)

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles et les graminées annuelles dans les plants de baies de Saskatoon établis depuis au moins un an, appliquer 4,2 à 6,3 L de l'herbicide LOROX L par hectare dans 225 à 325 L d'eau par hectare. Effectuer le traitement en automne ou au début du printemps en pulvérisation dirigée pour obtenir une application uniforme de produit sur la surface de la terre et sur les mauvaises herbes sorties de terre sans mouiller le feuillage des plants. Utiliser la dose inférieure pour les sols de nature grossière et dont la teneur en matière organique est de 2% au maximum. Ne pas appliquer à moins de 50 jours de la récolte ni plus d'une fois par saison.

BRISE-VENT DANS L'OUEST DU CANADA

(Caragan, frêne vert, orme de Sibérie, orme d'Amérique, érable negundo, peuplier, saule, épinette blanche, épinette du Colorado et pin sylvestre)

Faire un seul traitement de 4,5 L de l'herbicide LOROX L par hectare. Appliquer seulement en pulvérisation dirigée sous les arbres et arbustes plantés depuis au moins un an, avant que les mauvaises herbes atteignent 10 cm de hauteur et avant l'éclosion des bourgeons au printemps.

AVIS À L'ACHETEUR/ L'UTILISATEUR : LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les utilisations décrites ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que La Compagnie E. I. du Pont Canada et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). La Compagnie E. I. du Pont Canada elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérées. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toutes les responsabilités inhérentes et s'engagent à ne pas tenir La Compagnie E. I. du Pont Canada responsable de toute allégation fondée sur l'efficacité et la phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

CORIANDRE et CARVI :

POSTÉMERGENCE : Appliquer 1,25 – 1,66 L/ha pour la suppression de la moutarde des champs. Faire une seule application par année. Appliquer au coriandre et carvi au stade de 2 à 4 feuilles; appliquer sur la moutarde des champs du stade du cotylédon à celui de la quatrième feuille.

Appliquer dans un volume de pulvérisation de 100 L d'eau/ha.

Ne pas appliquer le produit à moins de 60 jours de la récolte.

Se référer aux autres sections de cette étiquette pour des instructions supplémentaires, restrictions quant au sol et/ou pour des précautions reliées à l'application de ce produit.

L'ANETH (ensemencer à au moins 1,3 cm de profondeur) :

Application en prélevée : Appliquer l'herbicide LOROX L en traitement en bandes ou à la volée après l'ensemencement à raison de 1,3 à 1,9 L/ha sur les sols limoneux ou argileux à faible teneur en matière organique. Appliquer 1,9 à 2,5 L/ha sur la terre noire et les sols argileux ayant un niveau moyen de matière organique.

Application en postlevée : Appliquer l'herbicide LOROX L à raison de 1,9 à 4,7 L/ha lorsque la culture a atteint deux feuilles complètes ou plus. Utiliser les doses inférieures lorsque les mauvaises herbes sont encore que des plantules et les doses les plus élevées lorsqu'elles sont bien établies. Utiliser l'herbicide LOROX L dans un volume de 220 à 440 L d'eau par hectare. Appliquer le produit avant que les graminées annuelles dépassent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à larges feuilles dépassent 15 cm de hauteur. Pendant le temps chaud et sec, appliquer le produit durant les heures où il fait frais afin d'éviter d'endommager la culture. La pression des buses ne doit pas dépasser le 275 kPa (40 lb/pc) au risque d'endommager la culture. L'Herbicide Lorox L peut-être appliquer après les traitements d'huile de carotte en respectant au moins un jour d'intervalle entre les traitements. L'huile de carotte peut-être appliquée après L'herbicide Lorox L en respectant une INTERVALLE DE DEUX SEMAINES. Un intervalle plus court risque d'endommager la culture. **NE PAS MÉLANGER EN RÉSERVOIR L'HERBICIDE LOROX L AVEC UNE HUILE HERBICIDE OU AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF.**

Traitement combiné de préémergence et de postémergence :

Appliquer l'herbicide LOROX L en préémergence à raison de 1,9 L par hectare, puis faire une deuxième application à raison de 2,5 L par hectare maximum à au moins 2 semaines d'intervalle. Si cet intervalle n'est pas respecté, il peut en résulter des dommages pour la culture. **NE PAS** effectuer plus de deux applications et **NE PAS** appliquer plus que les doses recommandées. Observer les restrictions indiquées ci-dessus concernant l'application du produit en préémergence et en postémergence dans les carottes.

NE PAS réensemencer d'aneth dans des champs traités avec l'herbicide LOROX L si l'ensemencement initial n'a pas produit une récolte sur pied.

Ne pas appliquer le produit moins de 60 jours avant la récolte.

Se référer aux autres sections de cette étiquette pour plus de renseignements concernant l'application du produit et les précautions à suivre.

MAÏS SUCRÉ :

Mélanger en réservoir l'herbicide LOROX® L plus DUAL* II MAGNUM plus ATRAZINE* 90WG : Pour la suppression des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette, une application en préémergence de l'herbicide LOROX® L à une dose de 0,80 – 1,56 L/ha avec DUAL* II MAGNUM à 1,25 L/ha et ATRAZINE* 90WG à 1,1-1,7 kg/ha peut être appliquée au maïs sucré. Appliquer le mélange en réservoir avant la levée de la culture dans un minimum de 150 L/ha d'eau en utilisant de l'équipement terrestre seulement.

Ne pas cultiver dans les 50 jours après l'application.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

L'achat de ce produit ne confère aucun droit d'exploitation de brevets de pays autres que le Canada.

^{md/mc} Marques déposées/de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company, dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.